



COMMISSION REGIONALE DE GESTION DES COMPETITIONS

PROCES-VERBAL N°28

31 mai 2024

Siège de la Ligue – Lisieux

Présents : Liberge Jean - Président,
Lecossu Didier, Lecornu Pierre, Aubert Thierry, Lefevre Dominique,

Excusés : Mouillard Bernard, Sanson Sylvie, Philippe Cheradame, Quesnel Michel, Denis Rouxelin, Baillard Patrick, Blanchetière Jean, Bourel Valérie

Assistent : Desheulles Roger, Dreux Ophélie, Riviere Léo

Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours à compter de la première publication dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

1- ANNEXE 7 – OBLIGATIONS DES EQUIPES JEUNES ET FEMININES

La Commission,
Rappelle que l'annexe 7 aux Règlements Généraux est disponible sur le site de la Ligue à l'adresse suivante :
<https://normandie.fff.fr/documents/?cid=30&sid=11&scid=574&sscid=-1&pid=0>

RECTIFICATIF :

La Commission,
Après vérification,

Confirme que les clubs suivants, ne sont pas infraction au regard des dispositions de l'Annexe 7 :

- ES DU MONT GAILLARD : Equipe d'animation féminine
- FC AGON COUTAINVILLE : Equipe U16F
- UC BRICQUEBETAISE F : Equipe U16F
- ES ST SAUVEUR RONDEHAYE : Equipe U13F
- FC BARENTINOIS : Equipe d'animation féminine
- O DARNETAL : Equipe d'animation féminine

La Commission,
Confirme que l'ES TOURVILLAISE, évoluant en championnat REG 1 F, est en **1^{er} année d'infraction**.



La Commission,

Considérant les dispositions de l'Annexe 7 aux Règlements Généraux : « Engagement d'équipes de jeunes et d'équipes Féminines »,

Dresse la liste des clubs en infraction et procède à l'application des sanctions si nécessaire :

Niveau	Nom de club	N° club	Motif	Infraction
Régional 2	U.S. ST PAIRAISE	531879	Infraction équipe féminine (Nombre de joueuses)	1 ^{er} année
Régional 2	BRETTEVILLE SUR ODON F	532116	Infraction équipe féminine (Manque une équipe à l'entente)	1 ^{er} année
Régional 3	A. S. THEREVAL	531034	Infraction équipe formation (Absence équipe)	1 ^{er} année
Régional 3	U.S. ST QUENTIN LE HOMME	525167	Infraction équipe féminine (FG équipe Sen F)	1 ^{er} année
Régional 3	F.C. LE VAL ST PERE	528409	Infractions équipes féminine et formation (Absences d'équipes)	1 ^{er} année
Régional 3	U.S.I. BESSIN NORD	551694	Infraction équipe formation (Absence d'équipe)	1 ^{er} année
Régional 3	CERC. A. PONT-AUDEMER	500244	Infraction équipe féminine (Nombre de plateaux)	1 ^{er} année
Régional 3	AJS COLLEVILLE OUISTREHAM	501500	Infraction équipe formation (FG U18)	1 ^{er} année
Régional 3	HASTINGS FC RCSMN	563830	Infraction équipe féminine (Manque une équipe à l'entente)	2 ^{ème} année (Retrait de 3pts)
Régional 3	AM.S. STE ADRESSE BUT	501632	Infraction équipe féminine (Absence d'équipe)	1 ^{er} année
Régional 3	RACING CLUB HAVRAIS	581808	Infraction équipe féminine (FG Sen F)	2 ^{ème} année (Retrait de 3pts)
Régional 3	U.S. AUFFAY	501386	Infraction équipe féminine (Absence d'équipe)	1 ^{er} année
Régional 3	EU F.C.	524620	Infraction équipe féminine (Absence d'équipe)	1 ^{er} année

Niveau	Nom de club	N° club	Motif	Infraction
Régional 1 F	ES TOURVILLAISE	501559	Manque joueuses U6F à U11F – Manque équipe U12F à U19F	1 ^{er} année
Régional 1 F	AS DE CHERBOURG F	500144	Manque joueuses U6F à U11F	2 ^{ème} année (Retrait de 3pts)

Le Président



Jean Liberge

Le Secrétaire



Pierre Lecornu

